

VILLIERS VINEUX
Séance du 11 septembre 2018
S 007-2018

<p>Convocation du 17 août 2018 17 août 2018</p>	<p>L'an deux mil dix-huit et le onze septembre à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. FERRAG Kamel, Maire Présents : MM.FERRAG Kamel - HUGOT Yves - SPINELLE François - JOFFRIN Laurent LECOMTE Franck - JAMBON Éric - PIERRON Morgan - ARVIN-BEROD Nicolas Mme : DEVAUX Virginie - DEVILLAINE Joëlle Absent excusé : BUISSON Aurore Mme BUISSON Aurore a donné pouvoir à Mme DEVAUX Virginie pour la représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous document. Secrétaire de séance : Mme DEVILLAINE Joëlle</p>
<p>Point sur les logements communaux <i>Délibération 2018-022</i></p>	<p>Lecture du procès verbal de la séance du 19 juin 2018 est donnée et est adoptée à l'unanimité. Les travaux du logement du 10bis grande rue se terminent. La marquise sera posée par l'entreprise BOUCHERON très prochainement. L'entreprise GCTP a fait la reprise de la cour de l'école qui avait été détériorée par les travaux pour un montant de 1071.70 € HT. Cette entreprise a également procédé à la modification du regard sur trottoir. Le recours que nous avons demandé auprès de l'assurance concernant les 3% manquant de maîtrise d'œuvre a été accepté et a été réglé. Nous rencontrons des difficultés avec le logement au 5 grande rue, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour qu'il puisse représenter la commune au Tribunal d'Auxerre.</p>
<p>Modification délibération Délégation du Maire <i>Délibération 2018-023</i></p>	<p>Lors de la réunion du 19 juin dernier, nous avons pris une délibération concernant les délégations que le Conseil Municipal donnait à M. le Maire. La Préfecture nous a demandé de bien vouloir procéder à une modification en précisant la limite que le conseil fixe à M. le Maire, en se référant à l'article L 2122-22 du CGCT. Le Conseil annule la délibération 2018-021 et la remplace par la 2018-023 en modifiant le dernier paragraphe comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes.</i>
<p>Projet de convention VSL pour fiabilisation des Valeurs Locatives <i>Délibération 2018-024</i></p>	<p>Suite à une réunion de Communauté de Communes où il avait été évoqué la vérification des valeurs locatives des propriétés bâties sur les catégories 7 et 8, la Direction Générale des Finances Publiques nous a fait parvenir un projet de convention VSL pour Fiabilisation des Valeurs Locatives. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer le contrat de partenariat.</p>
<p>Modification des statuts De la Communauté de Communes Serein & Armance <i>Délibération 2018-025</i></p>	<p>La Communauté de Communes s'est prononcé pour la modification des statuts sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Complément de compétence en lien avec la Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). ✓ Les conditions de reprise du patrimoine des zones d'activités d'intérêts communautaires (ZAE). ✓ Conditions financières de reprise des zones d'activités économiques communautaires sises à Briennon sur Armançon, Percey et Saint Florentin. <p>Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications de statuts comme énoncé.</p>
<p>VOIRIE 2018 & 2019</p>	<p>Le recensement des travaux à faire est en cours</p>
<p>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ M. le Maire fait un point sur le SIVOS ✓ La 3ème et dernière tranche pour le changement de luminaire par le SDEY devait être réalisé en fin d'année. ✓ Nous avons reçu une réponse négative concernant la plainte qu'il y avait eu sur le PC 08947417T0003. ✓ Nous avons reçu un devis de SOS INFORMATIQUE concernant un rétroprojecteur pour un montant de 176.40 € TTC.
<p>La séance est levée à 22 h 15 Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures</p>	

FERRAG Kamel

HUGOT Yves

SPINELLE François

DEVILLAINE Joëlle

JOFFRIN Laurent

PIERRON Morgan

LECOMTE Franck

JAMBON Éric

DEVAUX Virginie

BUISSON Aurore

ARVIN-BEROD Nicolas